

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 20 novembre 2024 à 14H00

Séance n° 11

- Sur 38 membres,

Étaient présents ou représentés les 34 membres suivants

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
M. Stéphane AZOULAY
Mme Claudine BATAZZI
M. Luc PRONZATO
M. Marc DALLOZ
Mme Cécile AYERBE

Collège des Autres Enseignants

Mme Anne VIGOUROUX
Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN
M. Serge MILAN
Mme Sarah LABAT-JACQMIN

Collège des BIATSS

Mme Muriel BILLEREY
Mme Anne-Sophie COLDEFY

Collège des Étudiants

Mme Alicia TEIXEIRA ALVES
M. Maxime GRANGE

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Maureen CLERC, INRIA
M. Sylvain DI GIORGIO, CNRS
Mme Françoise SIMON-PLAS, INSERM

Personnalités Qualifiées

Mme Nathalie HILMI, CS de Monaco
Mme Patricia BRAUN, Cabinet In Extenso

Représentants des Établissements Composantes

M. Stéphane MAZEVET, OCA
M. Alain AVENA, Villa ARSON

Représentants des Établissements associés

2

Représentant du CHU de Nice

M. Rodolphe BOURRET, CHUN

Représentants des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil départemental 06

Membres absents ayant donné procuration

Mme Barbara MEAZZI à M. Marc DALLOZ
M. William TATINIAN à M. Luc PRONZATO
M. Erwan PHILIPPE à Mme Claudine BATAZZI
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD à M. Sylvain DI GIORGIO, CNRS
M. Didier FORCIOLI à Mme Anne VIGOUROUX
Mme Céline MASONI-LACROIX à Mme Anne VIGOUROUX
M. Frédéric CARLIN, INRAE à M. Stéphane AZOULAY
Mme Élise TOSI, SKEMA à M. Marc DALLOZ
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à M. Jeanick BRISSWALTER
M. Jean ZIEGER, PNSD à M. Stéphane AZOULAY
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales à M. Jeanick BRISSWALTER

Étaient absents ou excusés les 4 membres suivants

Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Emmanuel BARRANGER, CAL
M. Thierry MULLER, École d'Art et de Design
M. Flavio CONTAT

Invités présents

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Régis BRANDINELLI, DGS
Mme Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE, VP RH
Mme Emma BERTOLOTTI, VP étudiant
M. Pierre LEGRAND, DP
M. Boualem ALIOUAT, IUT
Mme Anne NAVARRO, DAF
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
Mme Nadine GROSSO, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14 h.

PRÉAMBULE

Ajout d'un point à l'ordre de jour avec l'accord unanime des membres :

- 3
- Désignation des représentants d'Université Côte d'Azur au conseil d'administration de la Fondation Université Côte d'Azur

M. Jeanick BRISSWALTER rappelle que lors du dernier conseil d'administration de la Fondation Université Côte d'Azur, une motion avait été votée sur les inquiétudes budgétaires. Le contrat d'objectifs, de moyens, et de performance (COMP) a été défendu devant la direction générale de l'enseignement en insertion professionnelle et de la direction générale de la recherche de l'innovation. La structure de ce contrat a été présenté au conseil d'administration. Il compte six items :

- pilotage de l'information;
- recherche et innovation;
- transition écologique et énergétique;
- bien-être et santé des étudiants;
- pilotage de l'établissement;
- signature scientifique du site.

Un rapport sera envoyé suite à la présentation du COMP et des modifications pourront être demandées. Le premier retour oral du ministère à l'issue de la présentation du COMP fut toutefois très positif. Un nouveau document devra être produit avant la fin du mois de décembre 2024, et devra être présenté au conseil d'administration au début de l'année 2025, pour validation et attribution de fonds. La dotation de l'État ne pourra dépasser 0,8 % de la SCSP.

La Direction de l'Université s'est entretenue avec la directrice de cabinet adjointe de Monsieur Patrick HETZEL, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les

échanges ont porté sur le budget de l'Université et l'ouverture du département de Pharmacie. Les difficultés financières de l'État ont été exposées. La visite du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est attendue début 2025.

La Direction de l'Université a également rencontré le cabinet de la Secrétaire d'État de l'Intelligence artificielle et du numérique. Pour rappel, ce cabinet est désormais rattaché à l'enseignement supérieur. La politique numérique sur le site a été abordée lors de cet échange, et notamment les liens très forts entre le contrat d'objectifs, de moyens, et de performance de l'INRIA et la politique de site. Dans ce cadre, le fonctionnement du site a été rappelé, et l'importante synergie avec l'INRIA a été évoquée. Les grands objectifs numériques ont été rappelés.

Enfin, M. Jeanick BRISSWALTER a rencontré Monsieur Richard LAGANIER, le Conseiller de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Premier ministre. Le sujet du budget a été abordé lors de l'entretien. La problématique de la très forte augmentation des établissements privés sur les territoires a également été traitée. Il est impératif que l'Université puisse avoir son mot à dire à ce sujet. Une labellisation et une évaluation de ces établissements privés devront être imposées. Ces derniers apportent de la confusion concernant la qualité des formations proposées, ce qui présente un risque.

En termes d'évènement interne, Les élections des COSP se sont bien déroulées dans l'ensemble des composantes. Le taux de participation fut important. Un courrier sera adressé à tous les candidats pour les remercier de leur investissement.

4

1) VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 OCTOBRE 2024

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

L'approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 22 octobre 2024 est reportée.

QUESTION INSTITUTIONNELLE

4) ADOPTION DU RAPPORT D'EXPERTISE DU BÂTIMENT T DU CAMPUS VALROSE

M. Stéphane AZOULAY explique que lorsque des travaux conséquents doivent être réalisés sur un bâtiment et que la destination première de ce dernier est modifiée, un dossier d'expertise doit être transmis au rectorat, puis au ministère. Ce dossier doit être validé par le conseil d'administration.

Le LPMC, l'un des anciens laboratoires de physique, a été vidé de ses occupants et a été transféré sur la plaine du Var. Ce bâtiment fera l'objet d'une rénovation pour accueillir le centre de diffusion de la culture scientifique. Ces travaux seront l'occasion de procéder à une rénovation énergétique ainsi qu'à une surélévation, laquelle permettra de rassembler des services actuellement répartis sur différents sites et d'accueillir l'agence comptable du bâtiment Georges V. En effet, ce dernier appartient au Département et doit prochainement lui être restitué.

Le rapport d'expertise reprend l'historique du bâtiment et décrit les grandes lignes des travaux, ainsi que la nouvelle occupation du bâtiment. Le budget de rénovation s'élève à environ 10 millions d'euros. Ce dernier est entièrement autofinancé par des appels d'offres. L'établissement ne procède donc à aucun apport direct.

Régis BRANDINELLI précise que le bâtiment en question est situé à gauche avant le parking à l'entrée du campus de Valrose.

Présentation de M. Pierre LEGRAND, Responsable du pôle constructions et travaux

La contribution de 10 % à la rénovation du bâtiment correspond à la vente de la villa Monique. L'Université a établi la déclaration d'inutilité du bâtiment en 2016. La vente du bâtiment est intervenue seulement six ans plus tard. Chaque année, d'importants frais ont été engagés pour en assurer la sécurité. Ensuite, le bâtiment a été revendu à une société chinoise. Dans cette situation, l'établissement, qui a renoncé à l'usage du bâtiment, perçoit la moitié du montant de la vente. Le bâtiment a été vendu environ deux millions d'euros. Dès lors, la somme d'un million d'euros devait revenir à l'Université.

Cette somme devait être versée rapidement et devait être utilisée pour mener à bien le plan de rénovation des sanitaires à l'échelle de l'Université. Ce versement ayant été à plusieurs reprises reporté, *in fine*, le plan de rénovation des sanitaires a été financé par l'établissement. Il a permis d'améliorer plusieurs blocs sanitaires sur plusieurs établissements.

Ce montant d'un million d'euros devrait dorénavant être restitué à l'Université et contribuer à la rénovation du LPMC.

5

La question est posée du devenir des bâtiments libérés par les services administratifs.

M. Stéphane AZOULAY indique que le bâtiment Georges V, occupé par l'agence comptable, sera libéré par l'Université et repris par le Département. Cette rénovation permettra d'apporter davantage de cohérence à l'occupation des espaces, notamment pour la DRH et les services de la Recherche. L'INSPE, qui occupe également le bâtiment Georges V, se regroupera sur son autre site, Liégeard, que le Département devrait agrandir et rénover.

Mme Maureen CLERC demande quelle est la surface du bâtiment.

M. Pierre LEGRAND indique qu'il représente environ 850 m² sur trois niveaux. Les mètres carrés étant particulièrement précieux sur le Campus Valrose, ce projet permettra de mieux organiser les équipes qui ont été dispersées par la force des choses.

Le rapport d'expertise du bâtiment T du Campus Valrose est approuvé à l'unanimité des voix.

I — QUESTIONS FINANCIÈRES

2) ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF 2024 N° 1

Présentation Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Compte tenu de sa situation financière, l'objectif principal de l'établissement est de flécher un atterrissage 2024 le plus juste possible afin de définir les marges de manœuvre pour 2025. Comme chaque année, des reports automatiques ont été réalisés sur les opérations pluriannuelles.

✓ Le plafond d'emploi

Aucun mouvement n'a été constaté sur le plafond Etat. Au total, cette catégorie rassemble toujours 2530 ETPT. Le nombre d'emplois financés hors SCSP s'élève à 730, soit une augmentation nette de +10 ETPT. Le budget initial avait été surestimé pour la population des doctorants, avec 240 ETPT doctorants prévus, contre 228 ETPT réellement présents (soit -12). À l'inverse, le budget BIATSS a été sous-estimé, avec un surcroît de 22 ETPT par rapport aux prévisions.

✓ Les autorisations budgétaires

Le budget est un budget en autorisations d'engagements (AE) et en crédits de paiement (CP). La variation sur la masse salariale est très faible. Hors Fondation, les frais de personnel ont observé une augmentation de 340000 euros.

Le budget de fonctionnement constate une augmentation de +6,9 millions d'euros sur la partie autorisations d'engagement. Cela résulte des variations sur les opérations pluriannuelles pour 3,4m€, et pour 3,4 millions d'euros à de nouveaux marchés. En crédit de paiement l'augmentation n'est que de 840k€.

Concernant les crédits d'investissements, en de nombreuses déprogrammations sont intervenues sur les opérations immobilières -3,2M€ d'AE, et -1m€ sur les contrats de recherche et d'enseignement...En CP l'augmentation de +3M€ résulte du report des opérations immobilières pour +7m€ et de la déprogrammation des contrats de recherche et formation pour -4M€.

Les taux de consommation sont relativement faibles sur l'investissement malgré certains réajustements, sachant que plusieurs marchés d'une taille conséquente sont sur le point d'être notifiés

✓ Les prévisions de recettes

✓ Focus SCSP

La SCSP a augmenté de 1,2 million d'euros entre le budget initial et le budget rectificatif sous l'effet principal du dialogue de performance. La SCSP de fonctionnement a augmenté de 395000 euros entre le budget initial et le budget rectificatif. Cet écart correspond essentiellement à l'augmentation de l'aide aux étudiants en situation de handicap. L'Université

est sous dotée par rapport à la moyenne des établissements UDICE, à hauteur de 51 millions d'euros.

✓ Le compte de résultat

Le budget initial présentait un résultat déficitaire de 11,3 millions d'euros. Le budget rectificatif présente un résultat déficitaire de 8,2 millions d'euros. La différence s'explique par les réajustements sur les charges et produits calculés (dotations aux amortissements). Le résultat s'améliore, mais reste déficitaire.

✓ La CAF

L'insuffisance d'autofinancement est passée de -7,3 millions d'euros à -4,9 millions d'euros. Le budget initial prévoyait un prélèvement sur le fonds de roulement (FDR) de 14,7 millions d'euros. Avec la hausse des investissements de +3,7m€ et l'augmentation des ressources qui n'est que 2M€, on dégrade le FDR de 1,7m€ supplémentaire.

✓ Ratios prudentiels

Le niveau de fonds de roulement ne représente que 15,19 jours, ce qui est très préoccupant.

Stéphane AZOULAY précise que le Rectorat a indiqué que la gestion du budget de l'Université était très saine. En outre, il est difficile d'obtenir un meilleur résultat compte tenu des dotations. L'Université Côte d'Azur est l'une des universités françaises qui rapportent le plus de ressources propres.

Régis BRANDINELLI confirme que les résultats déficitaires ne sont pas causés par une mauvaise gestion du budget, mais par des phénomènes exogènes (augmentation du point d'indice, du prix des fluides...) qui ne sont pas compensés par une augmentation des recettes

7

Stéphane MAZEVET remarque que tous les établissements sont dans la même situation. L'augmentation de 4 points du pourcentage de prélèvement pour la cotisation à la retraite ne sera pas compensée en 2025. Il se demande ce que la Direction a prévu à ce sujet.

Stéphane AZOULAY explique que ce prélèvement représente un montant supplémentaire de 3,2 millions d'euros, qui compliquera davantage la construction du budget 2025.

Régis BRANDINELLI précise que cette augmentation ne bénéficie aucunement aux agents, mais uniquement à l'État.

Jeanick BRISSWALTER confirme qu'en 2024, 60 universités sur 80 seront déficitaires, puisque dans l'enseignement supérieur, les mesures indiciaires ne sont pas compensées.

Stéphane AZOULAY ajoute que l'Université Côte d'Azur est d'autant plus désavantagée qu'elle ne dispose pas d'un fonds de roulement qui lui permettrait de compenser ces augmentations.

Luc PRONZATO indique que la commission des finances n'a pas eu le temps de produire un relevé d'opinion. Il rappelle aux membres du conseil d'administration qu'ils ont la possibilité de participer à la formation « finances » programmée le 11 décembre.

Par ailleurs, il indique qu'en termes l'emploi, le pourcentage de contractuels reste très élevé (58 %), et très important en comparaison avec d'autres universités. Un effort devrait être réalisé à ce sujet.

Stéphane AZOULAY précise que, considérant les dotations de l'établissement, le pourcentage de contractuels est bien plus faible, puisqu'il avoisine les 25 %. Certains services sont dédiés à la recherche de nouvelles sources de financement.

Régis BRANDINELLI confirme que le taux élevé de contractuels s'explique par le montant élevé des ressources propres par rapport aux autres universités. Les appels à projets ne constituent pourtant pas une source de financement pérenne, contrairement à une éventuelle augmentation de la dotation de base.

Régis BRANDINELLI rapporte que la transformation de CDI en titulaire prendra du temps. En outre, le territoire des Alpes Maritimes n'est pas le plus attractif pour les fonctionnaires, en raison notamment du prix des logements.

Luc PRONZATO s'enquiert du montant du financement DS4H.

Jeanick BRISSWALTER confirme que le financement DS4H prendra fin en 2029. Ce dernier s'élevait à 9 millions d'euros sur 9 ans.

Présentation Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

8

À l'échelle de la Fondation Universitaire UCA Jedi, les ajustements budgétaires sont relativement faibles. L'accroissement de l'activité de la Fondation se traduit par une augmentation de la masse salariale de 594K€. En fonctionnement les autorisations d'engagement sont déprogrammées à près de 2 millions d'euros. Les crédits de paiement sont en augmentation de 610000 euros. Il est toujours difficile de prévoir les investissements. Dès lors, le budget rectificatif prévoit une baisse des investissements de 1 million d'euros en AE et en CP.

Quant aux recettes, elles varient peu. La recette principale est le financement de l'ANR. Les ressources propres ont été réajustées à la hausse pour 150000 euros.

Au global, le budget montre une augmentation des recettes de 202000 euros. Le niveau de trésorerie est excellent. Le solde reste néanmoins déficitaire, en raison d'un montant plus important de crédits de paiement que de recettes.

La capacité d'autofinancement de la Fondation passe de 5000 euros à 244000 euros, ce qui permet de générer un apport au fonds de roulement. À fin 2024, la Fondation devrait disposer d'un fonds de roulement d'environ 860000 euros.

Un intervenant (00'53'24) rappelle que le financement des LABEX en tant que projets prend fin en 2024 et qu'il conviendra donc de les intégrer au budget de la fondation UCA Jedi.

Le Budget Rectificatif n° 1 2024 est approuvé à la majorité des voix, 25 voix favorables et 8 abstentions.

3) RÉVISION DU MONTANT DE LA PROVISION MENSUELLE POUR CHARGES LOCATIVES POUR LES OCCUPANTS DES LOGEMENTS DE FONCTION

Stéphane AZOULAY rappelle que certains logements de fonction sont occupés par les agents d'astreinte. Ces agents paient un forfait «charges locatives» par m² pour leur occupation. La dernière évaluation du coût du forfait date de 2014. Dans ce cadre, une réévaluation de la provision mensuelle est proposée.

Présentation Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

En 2014, le coût par m² s'élevait à 9 euros. Désormais, il s'élève à 23 euros. L'augmentation est donc significative. Pour atteindre l'équilibre, la provision devrait être fixée à 1,97 euro au lieu de 0,80 euro. L'établissement propose de prendre 50 % de la hausse à sa charge, soit une provision mensuelle comprise entre 18 euros et 78 euros pour les agents. Des compteurs seront installés. Ces derniers permettront de responsabiliser les agents sur leur consommation.

La provision mensuelle pour charges locatives pour les occupants des logements de fonction est fixée à 1,38 € par m² carré d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2025.

Un intervenant (00'58'00) indique qu'il espère que les compteurs seront installés dans leur intégralité et opérationnels à la fin de l'année 2025, ce qui permettra de changer complètement de modèle en proposant une facturation au coût réel et engageant un cercle vertueux de consommation énergétique.

9

La révision du montant de la provision mensuelle pour charges locatives pour les occupants des logements de fonction est adoptée à l'unanimité des voix.

La séance est suspendue afin de faire une pause.

II — QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES

5) ADOPTION DE LA VOLUMÉTRIE DE LA CAMPAGNE D'EMPLOIS DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS 2025

Présentation de Mme Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE Vice-Présidente Ressources Humaines

✓ Contexte budgétaire

Dans un contexte budgétaire déjà très contraint, certaines dépenses relatives aux ressources humaines devront être anticipées. L'augmentation du CAS Pension, le Glissement Vieillesse Technicité et la revalorisation de l'indice de rémunération des doctorants représentent un surcoût de 7,5 millions d'euros. L'objectif consiste donc à mener une campagne la plus raisonnable et cadrée possible. Des règles d'arbitrage techniques et stratégiques ont été définies.

✓ Cadrage technique et principes d'arbitrage stratégique

Aucun poste ne sera créé et les postes vacants ne seront pas renouvelés automatiquement. Dans ce cadre, les remplacements sont gelés. Il s'agit de réexaminer chaque départ de manière circonstanciée.

Un cadrage stratégique a été défini, en tenant compte à la fois du volet « formation » et du volet « recherche ». Dans le cadre de l'ouverture d'un concours suite à un départ définitif, les argumentaires sont examinés au regard de la stratégie de la composante et de l'établissement. Dans certains cas, un redéploiement est envisagé.

Par ailleurs, la politique de fidélisation par la promotion interne se poursuit.

Au total, 96 demandes sur ressources établissement (60 MCF — 36 PR) ont été déposées, dont :

- 58 concours suite à un départ définitif (retraite — mutation — démission) :
 - 32 dans le cadre temporel dont 3 concours infructueux;
 - 26 en dehors du cadre temporel ou technique.
- 18 créations : hors cadre.
- 20 rehaussements :
 - 17 PR articles 46.3;
 - 3 PR articles 46.4.

Sur 32 demandes dans le cadre temporel, 21 réponses favorables ont été reçues, et 11 arbitrages défavorables ont été prononcés. Sur les 26 demandes hors cadre, 4 réponses favorables ont été exprimées. Aucune des 18 demandes de création n'a reçu un avis favorable. Parmi les 20 demandes de rehaussements, 9 arbitrages favorables ont été prononcés.

10

Au total, 34 arbitrages ont reçu un avis favorable, dont 29 concours de recrutement d'enseignants-chercheurs et 5 repyramidages. Les arbitrages sont répartis de la manière suivante :

- 15 MCF (contre 17 en 2024) :
 - 14 concours 26.1;
 - 1 concours 33.
- 14 PR (contre 15 en 2024) :
 - 9 concours 46.1;
 - 2 concours 46.3;
 - 2 concours 46.4;
 - 1 concours 51.
- 5 repyramidages PR (contre 6 en 2024).

Le résultat est plutôt satisfaisant.

Luc PRONZATO comprend que 21 postes ont été pourvus sur les 32 postes libérés.

Mme Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE le confirme.

Le repyramidage mis en place est un pari car il n'y a pas encore de confirmation officielle du ministère. Par ailleurs, les postes ne sont pas perdus, puisqu'un ATER est positionné, ou des heures complémentaires sont proposées aux enseignants. Les postes non pourvus ne sont pas perdus : ils restent gelés. Par exemple, en sciences de l'éducation, le vivier n'est pas

suffisamment important pour pourvoir cinq postes. Il est préférable de conserver ces derniers sous forme d'ATER ou d'heures complémentaires.

Mme Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE confirme que les 11 arbitrages défavorables ont été opérés sur la base de considérations budgétaires et stratégiques, en accord avec les composantes.

Luc PRONZATO estime que les ATER ne compensent pas l'absence de remplacement. Selon lui, cela n'est pas lié.

Jeanick BRISSWALTER précise que certains supports ne sont pas ouverts, faute de budget.

Luc PRONZATO pense que le nombre de recrutements devrait être égal au nombre de départs, même si les remplacements sont décalés dans le temps. Selon lui, les remplacements n'aboutissent pas, et il ne s'agit donc pas d'un simple décalage des recrutements dans le temps.

Stéphane AZOULAY confirme le décalage dans le temps des remplacements.

Jeanick BRISSWALTER rappelle l'importance portée à la qualité du recrutement. L'Université ne tient pas à recruter par défaut.

Mme Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE rappelle qu'un cadrage temporel et stratégique est réalisé.

11 Jeanick BRISSWALTER explique qu'en l'absence d'arguments de recherche, il ne convient pas de recruter un enseignant-chercheur, mais un enseignant.

Sarah LABAT-JCQMIN s'interroge sur la continuité des projets de recherche en cas de départ d'enseignant-chercheur.

Jeanick BRISSWALTER rappelle la stratégie de recherche des établissements. La signature scientifique de l'établissement figure bien dans le rapport HCERES. Il n'est pas possible d'effectuer de la recherche de haut niveau dans tous les domaines et dans toutes les universités. Dès lors, l'établissement doit définir sa stratégie en matière de recherche et de recrutement des enseignants-chercheurs. Des besoins en enseignement sont identifiés, et les besoins en recherche correspondent à une stratégie de recherche de l'établissement.

Sarah LABAT-JACQMIN estime que la gestion des chargés de cours et enseignants contractuels est très onéreuse. Elle souhaite savoir quelles actions ont été mises en place pour améliorer la gestion des chargés de cours. Selon elle, il convient de remplacer les départs. En l'absence de moyens financiers, des économies peuvent être réalisées sur le poste de la communication.

Sylvain DI GIORGIO comprend les contraintes budgétaires poussant l'Université à présenter une campagne d'emplois restreinte. En outre, il demande à disposer de davantage d'éléments ciblés sur les unités à l'avenir, afin de s'assurer de la cohérence avec la signature scientifique de site et de s'assurer également que les moyens sont bien alloués aux unités.

Le Conseil académique du 12 novembre 2024 a rendu un avis favorable.

Le CSAE du 18 novembre 2024 a rendu un avis favorable unanime.

La volumétrie de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs 2025 est adoptée à la majorité des voix, 21 voix favorables, 6 voix défavorables et 3 abstentions.

6) ADOPTION DE LA VOLUMÉTRIE DE LA CAMPAGNE D'EMPLOIS DES PERSONNELS BIATSS 2025

Présentation de Mme Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE Vice-Présidente Ressources Humaines

✓ Cadrage stratégique

Un principe identique s'applique au personnel BIATSS, avec la volonté d'entretenir la politique de fidélisation des personnels, et de répondre à un certain nombre de demandes de rehaussements et de concours. Pour rappel, les demandes de rehaussement feront en partie écho à certaines réorganisations opérées depuis 2022.

Les activités ont été analysées et des niveaux requis ont été définis pour chacune des fiches de poste. Les demandes spécifiques et individuelles ont été analysées. Une répartition a ensuite été proposée en conséquence. Aucune création de postes sur ressources établissement n'a été envisagée. La possibilité de création de postes sur des recettes fléchées des projets a été considérée, ainsi que la création de postes sur ressources propres, tout en identifiant la part des ressources humaines dans les enveloppes budgétaires.

12

✓ Volumétrie des demandes

Au total, 178 demandes ont été exprimées, dont :

- 87 créations de postes;
- 48 concours;
- 43 rehaussements.

La plupart des demandes concernent des ressources établissement, ce qui génère des avis défavorables, et donc, des frustrations. Les arbitrages suivants ont été proposés :

- Créations de postes :
 - 7 sur recettes fléchées;
 - 5/6 sur ressources établissement;
 - 2 redéploiements;
 - 3 repositionnements;
 - 1 en attente retour ministère;
 - 5 sur ressources propres sous réserve de financement et lorsque les ressources sont pré identifiées pour des besoins RH.
- Rehaussements :
 - 11 ASI;
 - 10 B.
- Ouverture de concours :
 - 1 IGR;
 - 1 IGE ;
 - 4 ASI ;

- 10 TECH;
- 1 Bibliothèque.

Enfin, l'Université doit mener une campagne d'obligation d'emploi pour les personnes en situation de handicap, avec un poste de catégorie A et deux postes de catégorie B.

Les recettes fléchées sont principalement des supports qui concernent la réorganisation de la direction de la formation.

Pour rappel, les ressources propres relèvent des composantes.

Il est constaté l'absence de postes BIATSS dans les laboratoires.

Mme Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE explique que la majorité des demandes exprimées par les laboratoires concernaient des créations de postes.

Stéphane AZOULAY précise que la DRVI a été renforcée d'un gestionnaire financier en soutien des laboratoires.

Jeanick BRISSWALTER ajoute que des moyens ont été demandés pour aider les laboratoires à gérer leurs projets. Un travail doit être mené sur les laboratoires. En effet, des incertitudes demeurent sur la position de chacun des ONR sur les renouvellements et départs à la retraite. La Direction souhaite mettre en place un réel dialogue à ce sujet en amont de la campagne afin d'identifier les besoins. Le renouvellement des postes dans les laboratoires ces prochaines années constitue un réel sujet.

13

Luc PRONZATO constate que le personnel administratif des laboratoires est de plus en plus submergé de travail, ce qui est contradictoire avec la volonté de simplification administrative. La gestion des demandes ZRR nécessiterait un poste à elle seule, par exemple.

Jeanick BRISSWALTER est interpellé par le fait que la simplification ne semble plus constituer une priorité de l'actuel gouvernement. Consciente de la surcharge des services concernés, l'Université a d'ailleurs sollicité des moyens supplémentaires pour assurer la gestion.

Le CSAE du 18 novembre 2024 a rendu un avis (2 contre, 2 pour et 4 abstentions).

La volumétrie de la campagne d'emplois des personnels BIATSS 2025 est approuvée à la majorité, 18 voix favorables, 7 voix défavorables et 5 abstentions.

7) RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS SUR MISSIONS SPÉCIFIQUES

Présentation de Mme Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE Vice-Présidente Ressources Humaines

Depuis la transformation de l'Établissement, le paysage de collaborations très étroites avec un certain nombre de partenaires est grandement élargi et amène l'Établissement à développer des projets ambitieux et fédérateurs. Dans ce cadre, l'Établissement a bénéficié de l'expertise de personnalités extérieures, mais rencontre des difficultés à reconnaître certaines de leurs missions et prises de responsabilités.

Dès lors, un dispositif permettant de poursuivre la reconnaissance de ces prises de responsabilités et/ou le portage de projets spécifiques a été défini en cohérence avec la politique de l'établissement.

Plusieurs niveaux ont été définis, qui correspondent aux différents niveaux de responsabilités afin de cadrer les missions réalisées. Ce dispositif est cohérent au regard des lignes directrices de gestion de l'Université et de sa politique RH

Mme Maureen CLERC cite en exemple les intervenants extérieurs qui s'impliquent dans des projets menés par l'INRIA.

Jeanick BRISSWALTER ajoute que ce dispositif permettra de rémunérer les personnalités extérieures chargées de réaliser des expertises.

14

Jeanick BRISSWALTER explique que le nouveau dispositif en place permettra de résoudre de nombreuses situations, dont certaines situations délicates en instance depuis 2023.

Sarah LABAT-JACQMIN s'interroge sur le premier alinéa, qui lui semble peu clair.

Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE explique que cet article répond à la problématique de la rémunération des artistes lors de leur intervention dans le cadre du CA. Le nouveau dispositif a constitué l'occasion de clarifier différentes situations. Il s'agissait de rendre le dispositif le plus homogène possible afin d'éviter toute dérive et d'assurer une équité de traitement.

Il est formulé le vœu que cette démarche n'obère pas le financement de postes d'enseignants-chercheurs.

Jeanick BRISSWALTER confirme que cette rémunération est financée sur des budgets dédiés.

Le CSAE du 18 novembre 2024 a rendu un avis favorable unanime.

La rémunération des intervenants extérieurs sur missions spécifiques est approuvée à la majorité, 25 voix favorables, 3 voix défavorables et 2 abstentions.

III — CONVENTIONS

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

M. Stéphane AZOULAY s'enquiert d'éventuelles questions sur l'une des trois conventions soumises au vote.

Luc PRONZATO s'étonne du montant du bail Rive Azur, s'établissant à 40000 euros par an pour 200 m².

M. Stéphane AZOULAY explique que ce bail a été signé dans le cadre du projet Ulysseus. L'Établissement occupait un bâtiment entier mis à disposition par la métropole. Le loyer était modéré. Néanmoins, la métropole a décidé de revoir l'occupation du bâtiment et l'Université a dû libérer deux niveaux. Dès lors, les activités Ulysseus ont dû se replier ailleurs. Un local idéalement situé, au-dessus de l'un des locaux de la faculté de médecine, a été trouvé, et Ulysseus le loue sur les fonds du projet. Cette location permet de poursuivre les activités Ulysseus dans des conditions correctes.

Les conventions sont approuvées à la majorité, 29 voix favorables et 1 abstention.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

15

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

«Selon l'article 4.2 des statuts de la Fondation partenariale Université Côte d'Azur qui détermine sa composition, le collège des membres fondateurs doit comprendre 4 représentants d'Université Côte d'Azur choisis au sein le personnel d'Université Côte d'Azur et désignés par son conseil d'administration»

Jeanick BRISSWALTER indique que la nomination d'Éric NASICA permettra de faire le lien entre la fondation et la direction des relations entreprises.

Les désignations de MM. Jeanick BRISSWALTER, Éric NASICA, Marc DALLOZ et Stéphane MAZEVET en qualité de représentants d'Université Côte d'Azur au conseil d'administration de la Fondation Université Côte d'Azur sont approuvées à la majorité, 29 voix favorables et 1 abstention.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 16 h 30.

Date du prochain conseil d'administration : 17 décembre 2024

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.